

Image not found or type unknown



Exces de vitesse jumelles, contestation

Par **MICHEL**, le **18/12/2009** à **11:35**

Bonjour, j'ai été arrêté en excès de vitesse, retenu 77, limite 50 dans une agglomération cochée. J'ai contesté et envoyé courrier car le contrôle a été effectué à 800m env après le panneau de sortie de ville, pas de nom, ni opérateur, ni enquêteur. Les jumelles = radar fixe ? Merci de m'indiquer comment me défendre au tribunal. Cordialement.

Par **jeetendra**, le **18/12/2009** à **13:14**

Bonjour, contester pour les raisons que vous indiquez ci-dessus, ça n'ira pas loin, ne perdez ni votre temps, ni votre argent, demandez également les avis de mes confrères TISUISSE et frog, courage à vous, bon après-midi.